

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 10 MARS 2026

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 12

Qui ont pris part à la
délibération : 14

Date de la
convocation :
06/03/2026

Date d'affichage :
06/03/2026

L'an deux mil vingt-six et le dix mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme VEYSSET Katy – Maire.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. HAZE Eric – Mme DIOGO Angélique, Adjointes
M. DOS SANTOS Jacques – M. POMMERY Steeve – M. MATTIUZ Jean-Pierre –
Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – M. BARBIER François –
M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia

Absents excusés :

Mme ESCULIER Dorys donnant pouvoir à Mme DELACOURT Dominique,
M. POMMERY Terry donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,
Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne,
M. BEZ Jean-Marc,
Mme TETEREL Marine.

Absents :

Mme LEBEGUE Anne-Sophie,
Mme BROCARD Marie-Laure,

Secrétaire de séance : Mme MONTAMBAULT Sylvie,
Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/03/01

Achat de la parcelle H1123 au lieudit « le Martret »

Madame le Maire expose qu'une opportunité se présente à la municipalité. L'achat de plusieurs parcelles pour mettre en œuvre deux projets distincts :

- ✓ Assurer la maîtrise foncière du terrain servant à l'organisation de la Montée historique (parcelle B530),
- ✓ Acquérir les terrains d'assiette permettant de créer un cheminement piéton, le long de la route de Rebais (H1123, H1227 et H1122).

Toutefois, le vendeur nous indique que, pour des raisons juridiques, il ne peut être procédé à la cession immédiate que de la seule parcelle H1123 (455 m²). Les autres parcelles ne pouvant être acquises que dans un second temps (courant 2028).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DONNE un avis favorable à l'acquisition de la parcelle section H n°1123, située au lieudit « le Martret », d'une surface de 455 m² pour un montant de 250 euros (hors frais de notaire),
AUTORISE Mme le Maire à signer l'acte d'acquisition du bien considéré ainsi que tous documents s'y rapportant, et à porter les dépenses afférentes au budget concerné.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 12/03/2026.

Publication du :
12/03/2026

Le Maire,
KATY VEYSSET



REÇU EN PREFECTURE

le 16/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703974-20260310-DELIB2026_0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 10 MARS 2026

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 12

Qui ont pris part à la
délibération : 14

Date de la
convocation :
06/03/2026

Date d'affichage :
06/03/2026

L'an deux mil vingt-six et le dix mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme VEYSSET Katy – Maire.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. HAZE Eric – Mme DIOGO Angélique, Adjoints
M. DOS SANTOS Jacques – M. POMMERY Steeve – M. MATTIUZ Jean-Pierre –
Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – M. BARBIER François –
M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia

Absents excusés :

Mme ESCULIER Dorys donnant pouvoir à Mme DELACOURT Dominique,
M. POMMERY Terry donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,
Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne,
M. BEZ Jean-Marc,
Mme TETEREL Marine.

Absents :

Mme LEBEGUE Anne-Sophie,
Mme BROCARD Marie-Laure,

Secrétaire de séance : Mme MONTAMBAULT Sylvie

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/03/02

Renouvellement de l'adhésion à la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne – Patrimoine Mondial

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne – Patrimoine Mondial conduit toutes ses actions d'intérêt général en faveur du rayonnement de la Champagne et de la valorisation du patrimoine champenois grâce aux cotisations de ses membres (collectivités et organisation interprofessionnelle du Champagne).

Depuis l'inscription de la Champagne sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, la cotisation des communes est fixée à 0,50 € par habitant, (soit un coût pour l'année 2026 de 947 € pour une population totale au 1^{er} janvier 2026 de 1894 habitants).

Le versement de cette cotisation donne le droit à la commune d'installer une plaque ou une signalétique officielle du Patrimoine Mondial, d'utiliser l'emblème Coteaux, Maisons et Caves de Champagne dans ses outils de communication ainsi que la mise à disposition de l'exposition « Ma Champagne au Patrimoine Mondial ». Enfin, les communes adhérentes participant à l'opération Villages et Coteaux propres reçoivent, tous les ans, une dotation de plantations.

Vu la délibération n°2024/04/08 du 30 avril 2024 portant adhésion à la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne – Patrimoine Mondial.

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne – Patrimoine Mondial, en terme d'image et d'affichage.

Considérant toutefois que des discussions doivent être poursuivies avec l'organisme pour obtenir de pouvoir afficher en extérieur, l'emblème « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne », afin de mieux valoriser notre patrimoine et notre appartenance à la Champagne.

Considérant que les Conseillers Municipaux sont demandeurs d'un réel accompagnement de l'organisme dans tous les aspects de cette adhésion (communications, événements...)

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
SURSEOIT au renouvellement de l'adhésion de la commune à la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne – Patrimoine Mondial

REÇU EN PREFECTURE

Le 16/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703974-2026.0310-DEL1B2026_0

CONDITIONNE l'adhésion de la commune à la reprise de négociations avec l'organisme pour obtenir l'autorisation d'utiliser son emblème sur tous les affichages municipaux (notamment extérieurs) et un accompagnement effectif dans tous les aspects de cette adhésion.

CHARGE Mme le Maire de mener au mieux ces négociations et l'autorise à signer cette adhésion, si les objectifs précédemment cités des discussions sont atteints, ainsi que tous documents s'y rapportant (convention, reconduction, avenant...).

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAACY-SUR-MARNE le 12/03/2026.

Publication du :
12/03/2026

Le Maire,
KATY VEYSSET



REÇU EN PREFECTURE

le 16/03/2026

Application agréée E-legalite.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 10 MARS 2026

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 12

Qui ont pris part à la
délibération : 14

Date de la
convocation :
06/03/2026

Date d'affichage :
06/03/2026

L'an deux mil vingt-six et le dix mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme VEYSSET Katy – Maire.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. HAZE Eric – Mme DIOGO Angélique, Adjoint
M. DOS SANTOS Jacques – M. POMMERY Steeve – M. MATTIUZ Jean-Pierre –
Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – M. BARBIER François –
M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia

Absents excusés :

Mme ESCULIER Dorys donnant pouvoir à Mme DELACOURT Dominique,
M. POMMERY Terry donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,
Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne,
M. BEZ Jean-Marc,
Mme TETEREL Marine.

Absents :

Mme LEBEGUE Anne-Sophie,
Mme BROCARD Marie-Laure,

Secrétaire de séance : Mme MONTAMBAULT Sylvie

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/03/03

**Création d'un emploi permanent
d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 35 heures**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 24 juin 2025.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, pour procéder à l'avancement de grade d'un de nos agents.

Considérant l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

Article 1 : Un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet est créé.

Article 2 : Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 10 mars 2026.

Article 3 : La rémunération est fixée sur la base de l'échelle de rémunération C3.

Article 4 : Les dispositions de la présente délibération prendront effet au plus tôt à compter de la transmission de la délibération au contrôle de légalité.

Article 5 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 12/03/2026.

Publication du :
12/03/2026

Le Maire
KATY VEYSSET



REÇU EN PREFECTURE

le 16/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703974-20260310-DEL182026_0